



**ASSOCIATION POUR  
LA QUALITE DE LA VIE  
à PLENEUF-VAL-ANDRE**

**19 rue du Gros Tertre  
22370 Pléneuf-Val-André  
ava.pleneufvalandre@wanadoo.fr**

[www.avapva.com](http://www.avapva.com)



**ASSOCIATION POUR LA  
PROTECTION DES SITES D'ERQUY  
ET SES ENVIRONS**

**8 rue des Côtières  
22430 ERQUY  
erquyenvironnement@gmail.com**

[www.apserquy.canalblog.com](http://www.apserquy.canalblog.com)

**LAMBALLE « POLE D'ECHANGE MULTIMODAL »**

Côte de Penthièvre, 14 décembre 2016

Lors du débat public sur le projet de **Liaisons Nouvelles Ouest Bretagne – Pays de la Loire (LNOBPL)**, nos associations AVA et APSEE ont rédigé conjointement un cahier d'acteur « **Lamballe porte d'entrée de la côte de Penthièvre** », qui a été publié sous le n°33 en novembre 2014.

*La bonne desserte ferroviaire de Lamballe, avec l'arrêt de plusieurs TGV assurant une liaison sans correspondance avec Paris, constitue une condition importante pour la vie économique de la Côte de Penthièvre grâce à l'attractivité touristique qu'elle assure à ses stations balnéaires.*

C'est donc avec satisfaction que nous avons constaté, à l'occasion de la concertation de l'étape complémentaire au débat public, engagée par SNCF Réseau (<http://www.lnobpl.fr>), que **le débat public a permis ... d'écarter les solutions d'aménagement ne proposant pas la desserte de Lamballe et Redon.**

Toutefois, il nous paraissait nécessaire d'**améliorer l'articulation avec les moyens d'acheminement des voyageurs au-delà de la gare**, le plus près possible de leur destination finale. Nous suggérons, à cet effet, de faire de la gare de Lamballe un véritable pôle d'échanges multimodal.

Le maître d'ouvrage du projet LNOBPL nous indiquait alors :

- *Dans la perspective de la mise en service de la ligne à grande vitesse Bretagne – Pays de la Loire en 2017, le Conseil Régional de Bretagne porte un programme de pôles d'échanges multimodaux (PEM). Ce programme comprend notamment les projets de PEM de Brest, Quimper, Morlaix, Guingamp, Saint-Brieuc, Saint-Malo, Rennes, Redon, Vannes, Auray et Lorient.*
- *La gare de Lamballe fait l'objet d'un projet d'aménagement, porté par Lamballe Communauté et la Ville de Lamballe. Celui-ci a notamment pour objectif d'améliorer l'accès aux parkings, en maintenant l'offre de stationnement. Ce projet est lié à celui d'aménagement du centre-ville de Lamballe qui devrait permettre le renforcement des déplacements alternatifs (liaisons piétonnes, cyclables...) entre la gare et le centre-ville.*

Si, pour les voyageurs en provenance ou à destination de la Côte de Penthièvre, ces aménagements sont de nature à faciliter l'accès par voiture individuelle, ils ne contribuent nullement à une meilleure articulation entre le transport ferroviaire et les transports collectifs interurbains, permettant de limiter l'utilisation de véhicules individuels carbonés au profit de modes de transport alternatifs durables. Bien souvent les voyageurs, venant de la direction de Rennes sont contraints de poursuivre leur voyage jusqu'à Saint-Brieuc, pour trouver un transport collectif interurbain les ramenant vers la côte Est.

Et il ne semble pas que la gare de Lamballe, à l'instar de celle de Vitré, ait depuis lors été intégrée au programme de pôles d'échanges multimodaux porté par la région, alors que le rapport du conseil régional « mission IV – pour une Bretagne de toutes les mobilités » (budget primitif pour 2016 session de mars 2016) soulignait : ***il est primordial, aujourd'hui et encore plus demain, que les transports publics se développent avec une ambition résolument multimodale.***

La plaquette « **Plus vite, plus proche** » récemment diffusée sous le timbre « **Bretagne à grande vitesse** », précise d'ailleurs : *Ces « pôles d'échanges multimodaux » ont été conçus pour ne pas faire perdre aux voyageurs le temps gagné dans le train. Il s'agit aussi de **faciliter l'usage des solutions***

*alternatives* au véhicule personnel pour la réalisation des premiers ou des derniers kilomètres. Mais Lamballe n'y figure toujours pas dans la liste des pôles d'échanges multimodaux !

En outre, dans le cadre de l'étape complémentaire au débat public, le maître d'ouvrage a mis en ligne toutes les études et synthèses disponibles sur le sujet.

S'agissant du **Système Urbain Local de Saint-Brieuc**, l'étude « Portrait dynamique et prospectif du territoire – Volume 2 – Fonctionnement du territoire et portraits de Systèmes Urbains Locaux » spécifie :

- **Renforcer la fréquentation touristique**
  - *Le Pays de Saint-Brieuc offre une variété de paysages et une palette d'attraits qui permettent de fonder un projet touristique. Il s'agit de développer le tourisme littoral et gérer l'afflux touristique.*
  - *Il s'agira d'assurer l'irrigation de tout le territoire, de favoriser l'accès aux espaces récréatifs et touristiques par les transports collectifs. Cela passe par des lignes spécifiques pendant la période estivale, reliant les pôles d'habitat avec les sites d'intérêt majeur et les zones de loisirs, plages, etc...*
- **Enjeux de mobilité à l'échelle des aires urbaines :**
  - *Chaque système de transport urbain doit être amélioré, de sorte à assurer l'articulation avec les interurbaines et les relations internes aux aires urbaines.*
  - **Il est essentiel de prévoir des Pôles d'échanges multimodaux.**
  - **Les pôles urbains doivent être reliés vers la mer par des bus.** Une attention particulière devra être portée aux moyens d'améliorer certaines liaisons notamment pendant les périodes estivales et hors périodes scolaires. **L'accès aux plages et aux sites touristiques littoraux particulièrement fréquentés devra être étudié.**

Tout ceci nous conforte dans notre espoir d'une meilleure coordination entre le transport ferroviaire et les transports collectifs interurbains avec **l'intégration de Lamballe au dispositif des Pôles d'Echanges Multimodaux est ainsi essentiel.**

Alors qu'est envisagée la mise en place d'une vaste intercommunalité « Lamballe Terre et Mer », il est indispensable d'assurer une parfaite irrigation de ce territoire ; la coordination du transport ferroviaire avec les transports collectifs interurbains, à travers un pôle d'échanges multimodal, est fondamentale.

**Il convient que les collectivités concernées se mobilisent pour faire de la gare de Lamballe un pôle d'échanges multimodal.**